



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 18 avril 2025
Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de suffrages exprimés : 33	

SÉANCE DU 29 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Stéphane HOUSSIER

Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Claude DENIER, Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD

Absents :

Catherine CUZIN, Emmanuelle DE CASTRO, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT

Secrétaire de séance : Cécile GILBERT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_090 : Gens du voyage - Signature de la convention d'Aide au logement temporaire (ALT) 2025

Finances locales - Subventions

Rapporteur : Jean-Jacques MATHILLON

Vu le code de la Sécurité Sociale,

Vu la loi n°2000-614 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019,

Vu le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme,

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le financement des aires d'accueil des gens du voyage est assuré par un dispositif dit « ALT ». Le financement du dispositif, assuré par l'État, comporte une part fixe et une part variable en fonction du taux d'occupation de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Une convention doit être signée entre Plaine Limagne, l'État et le Département.

Le montant prévisionnel des aides 2025 est fixé ainsi :

- Aide à la gestion (CD63) : 5 660,16 €
- ALT2 (État) : 22 416,00 €

Ces montants seront ajustés au vu de la fréquentation réelle de l'aire d'accueil.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **de valider la convention financière 2025 relative à la gestion, au fonctionnement et au suivi de l'aire d'accueil de Randan,**
- **d'autoriser le président à signer la convention, ainsi que tout avenant et tout document afférent à cette affaire.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 7 mai 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement

La secrétaire de séance,

Cécile GILBERT

Signé électroniquement